

Franchises médicales : une nouvelle régression sociale

"Y a-t-il une seule assurance sans franchise ?". C'est le cri lancé par le futur Président de la République le 27/06/06, lors d'un congrès de l'UMP sur les questions de santé. Cette discrète proposition du candidat Sarkozy est devenue un objectif du président Sarkozy.

Déjà des précédents, déjà des régressions

Nous avons déjà eu des débourssements, l'augmentation du ticket modérateur sur les soins courants, les dépassements tarifaires pour les médecins spécialistes, le forfait de 1 euro par acte de soins ou de biologie (en 2004) et du forfait de 18 euros sur les actes supérieurs à 91 euros (en 2005).

C'est en 2001, dans son livre "Libre" que Sarkozy évoque l'idée du seul annuel de dépenses en matière médicale, à l'époque fixée aux "500 premiers francs (76,22 euros) de dépenses de santé annuelles", ne devrait pas non plus être remboursable par les assurances complémentaires. En 2006, l'UMP s'orienta vers une fourchette de "50 à 100 euros" mais doit réviser ses chiffres à la baisse quand un rapport de la direction de la Sécurité Sociale calcule qu'avec une franchise à 100 euros, 27 % des malades paieraient des cotisations sans contrepartie.

En janvier 2007, la proposition "franchise" se stabilise à "40 euros par an", en février "de quelques centimes d'euros à quelques euros par acte" pour finir à quelques jours du scrutin présidentiel dans un brouillard où la "franchise" n'est plus chiffrée. Mais de franchise(s), le nouveau Président en manque puisque le 2 avril dernier ce n'est rien moins que quatre "franchises" qu'il a proposées : sur les examens biolo-

Ecole sur 4 jours

Le grand flou autour du samedi ...

Les enfants "en difficulté" bénéficiant de deux heures de soutien par semaine devraient-ils, eux, se lever le samedi ou terminer encore plus tard leurs journées de classe ?



Sans aucune concertation, le ministre a transcrit le samedi mais la semaine de quatre jours au niveau national ! On se rappelle avec amusement qu'il y a à peine deux ans, les enseignants parisiens de maternelle avaient reçu comme mission de faire la chasse aux bambins et à leurs parents, recalculants au réveil matinal le montant décréété au sommet de l'Etat. Qu'est-ce que ça cache pour les enseignants dont le temps de travail ne sera pas diminué ? En outre, quid du réseau d'aide (RASSED) ? Ce n'est pas au bien-être de l'enfant, ni à l'évolution des modes de vie familiaux aux-entourés que l'on s'intéresse dans la réalité ; d'où toute spéculation financière, prime au rendement versus heures supplé-mentaires, évaluation/sanction des élèves par les enseignants, des enseignants par les inspecteurs ou les parents soient ban-

Une remise en cause du principe de solidarité

Ces franchises conduiraient à remettre en cause le principe même de la Sécurité Sociale en constituant : une régression sociale : une franchise d'un montant identique pour tous pèserait différemment selon les revenus. Ce serait l'amorce de la fin d'un système d'assurance maladie solidaire où chacun cotise selon ses revenus, qu'il soit en bonne santé ou malade.

une menace sur l'accès aux soins des plus modestes : faute de pouvoir faire face à la dépense, ils s'abstiendraient de consulter. une menace sur l'accès aux soins primaires et de santé publique : dissuader les "petits ou moyens consommateurs de santé" de se faire soigner pour les affections les plus bénignes (au risque qu'elles s'aggravent) et pour les actes de prévention va à l'encontre d'une politique de santé publique. une remise en cause du tiers payant : les professeurs payant : les professionnels de santé ne pouvant pas savoir si le montant de la franchise a déjà été acquitté, les patients devront faire intégralement l'avance des frais, les personnes les plus modestes seront ainsi plus particulièrement dissuadées de consulter.

une porte ouverte à l'escalade : en effet ces franchises ne peuvent être que modulables selon les fluctuations des dépenses de santé. Et comme on sait que les dépenses augmentent...



SUD éducation
2, rue Amiral Nielly
29200 Brest

LA PRESSE
DISTRIBUÉE
LA POSTE

déposé le
05/10/07

Brest CTC

Dispense de timbrage

En grève jeudi 18 oct. pour la défense des services publics !

Brest 2 Rue Amiral Nielly ☎ 02 98 05 12 93. Quimper 2 Av. Y. Thépot, ☎ 02 98 53 04 16, sud.education29@laposte.net
Permanence Quimper, jeudi 14H-17H, Brest, mardi 14H-17H, site : <http://sudeducation29.infini.fr/>

Après un été de mauvais coups (lois sur l'autonomie des universités, le service minimum, la récidive...), le gouvernement n'annonçant rien de moins que la désintégration de la Fonction publique. La suppression de 22843 postes en 2008 et l'annonce de la poursuite à ce rythme infernal durant trois ans s'accompagne de la casse du « carcan des statuts » avec l'introduction de contrats de droit privé « de gré à gré », l'achat des démissions atteinte à la contribution de tous à la sécurité sociale, au système des retraites etc. L'école que nous voulions n'a pas quatre jours ou quatre jours et demi, c'est une école mancipation et l'épanouissement de tous les enfants ; où la prise en charge de tous les enfants soit une pratique ancrée dans la réalité ; d'où toute spéculation financière, prime au rendement versus heures supplé-mentaires, évaluation/sanction des élèves par les enseignants, des enseignants par les inspecteurs ou les parents soient ban-

Toutes et tous en grève le 18 octobre pour mettre un coup d'arrêt à cette politique

Les modalités de manifestations du 18 oct. ne sont pas encore connues à ce jour. SUD éducation vous tiendra informé par voie de presse et sur son site internet. Nous organiserons aussi des AG de grévistes avant la manif.

Après un été de mauvais coups (lois sur l'autonomie des universités, le service minimum, la récidive...), le gouvernement n'annonçant rien de moins que la désintégration de la Fonction publique. La suppression de 22843 postes en 2008 et l'annonce de la poursuite à ce rythme infernal durant trois ans s'accompagne de la casse du « carcan des statuts » avec l'introduction de contrats de droit privé « de gré à gré », l'achat des démissions atteinte à la contribution de tous à la sécurité sociale, au système des retraites etc. L'école que nous voulions n'a pas quatre jours ou quatre jours et demi, c'est une école mancipation et l'épanouissement de tous les enfants ; où la prise en charge de tous les enfants soit une pratique ancrée dans la réalité ; d'où toute spéculation financière, prime au rendement versus heures supplé-mentaires, évaluation/sanction des élèves par les enseignants, des enseignants par les inspecteurs ou les parents soient ban-

Après un été de mauvais coups (lois sur l'autonomie des universités, le service minimum, la récidive...), le gouvernement n'annonçant rien de moins que la désintégration de la Fonction publique. La suppression de 22843 postes en 2008 et l'annonce de la poursuite à ce rythme infernal durant trois ans s'accompagne de la casse du « carcan des statuts » avec l'introduction de contrats de droit privé « de gré à gré », l'achat des démissions atteinte à la contribution de tous à la sécurité sociale, au système des retraites etc. L'école que nous voulions n'a pas quatre jours ou quatre jours et demi, c'est une école mancipation et l'épanouissement de tous les enfants ; où la prise en charge de tous les enfants soit une pratique ancrée dans la réalité ; d'où toute spéculation financière, prime au rendement versus heures supplé-mentaires, évaluation/sanction des élèves par les enseignants, des enseignants par les inspecteurs ou les parents soient ban-

